

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac, tenue le lundi 15 octobre 2018, à 19h30, à l'hôtel de Ville, situé au 601, chemin de la Gare, Ivry-sur-le-Lac, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Charette, à laquelle sont présents madame Julia Ann Wilkins et messieurs Maxime Arcand, Jean-Claude Béliveau, David Lisbona, André Parent et Jean-Pierre Charette.

La directrice générale et secrétaire-trésorière madame Josiane Alarie, est aussi présente.

1. Présences et quorum

Monsieur le maire, ayant constaté le quorum, déclare la présente séance ouverte.

2018-10-109

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Béliveau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE l'ordre du jour soumis pour adoption au début de la présente séance soit et est adopté avec l'ajout suivant :

5.10 Modification de la composition du comité des ressources humaines et des affaires juridiques

Et

Le retrait du point suivant :

6.2 Dépôt du procès-verbal et approbation des recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 20 septembre 2018.

ADOPTÉE

2018-10-110

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, dans les délais requis, à tous les membres du conseil, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Charette
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour (maximum 15 minutes)

5. Administration et finances

2018-10-111 5.1 Liste des déboursés pour la période du 10 septembre au 14 octobre 2018

Il est proposé par le conseiller André Parent
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des déboursés présentée dans le cadre de la présente séance, pour la période du 10 septembre au 14 octobre 2018, portant notamment les numéros de chèques 4201 à 4219 inclusivement, au montant de 129 570,68 \$.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

*Josiane Alarie
Le 15 octobre 2018*

ADOPTÉE

2018-10-112 5.2 Virements de crédits budgétaires

CONSIDÉRANT QUE les virements de postes budgétaires permettent de régulariser les postes budgétaires en insuffisance et de permettre un réaménagement du budget alloué en fonction des dépenses effectuées;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2008-026 à l'article 3.2 prévoit que la directrice générale et secrétaire-trésorière peut effectuer les virements budgétaires appropriés;

Il est proposé par le conseiller Maxime Arcand
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac autorise les virements budgétaires suggérés, tels que détaillés à la liste préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière dont copie a été remise à l'ensemble des membres du conseil.

ADOPTÉE

2018-10-113 5.3 Confirmation d'emploi de la directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT la résolution d'embauche numéro 2018-03-032;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation se terminait le 3 octobre 2018;

CONSIDÉRANT l'évaluation de performance qui s'est avérée favorable;

Il est proposé par la conseillère Julia-Ann Wilkins
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac confirme madame Josiane Alarie à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac.

ADOPTÉE

2018-10-114 5.4 Fin de période de probation de l'employé 35

CONSIDÉRANT la résolution numéro 218-05-050 relative à l'embauche de l'employé 35;

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Béliveau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac mette fin immédiatement à la période d'essai de l'employé 35 en raison de sa période de probation non-concluante;

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser à l'employé 35 toutes les sommes qui lui sont dues en vertu de la Loi sur les normes du travail, ainsi que les sommes de temps supplémentaires accumulés;

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer les permis en l'absence d'inspecteur municipal.

ADOPTÉE

AVIS DE
MOTION

5.5 Avis de motion – Modification du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Monsieur le conseiller Jean-Claude Béliveau dépose un avis de motion, voulant qu'il y ait présentation d'un règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

2018-10-115

5.6 Projet de règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est dotée d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux (règlement 2012-052);

CONSIDÉRANT QUE l'article 155 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment les obligations suite à la fin d'emploi de la direction générale*, obligeant toutes les municipalités à inclure à leur code d'éthique et de déontologie des employés municipaux les dispositions prévues à l'article 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (chapitre E-15.1.0.1)*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 15 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été présenté à la séance ordinaire du 15 octobre 2018 ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Charette résolu à l'unanimité des membres du conseil :

Que le conseil adopte le projet de règlement numéro 2018-103 intitulé « *Règlement ayant pour objet de modifier le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac* » et il est par le présent règlement statué et décrété comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement 2012-052 est modifié par l'insertion, après l'article 5.6, de l'article 5.7 suivant :

« ARTICLE 5.7 Obligations suite à la fin de son emploi »

Dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

1. le directeur général et son adjoint;
2. le secrétaire-trésorier et son adjoint;
3. le trésorier et son adjoint;
4. le greffier et son adjoint.

d'occuper un poste d'administration ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction, de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la Municipalité.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

AVIS DE
MOTION

5.7 Avis de motion – Règlement relatif aux modalités de publication des avis publics

Monsieur le conseiller André Parent dépose un avis de motion, voulant qu'il y ait présentation d'un règlement relatif aux modalités de publication des avis publics et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

2018-10-116

5.8 Projet de règlement relatif aux modalités de publication des avis publics

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 433.1 du *Code municipal du Québec* permettent aux municipalités de déterminer, par règlement, les modalités de publication de leurs avis publics, incluant une publication sur Internet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac désire maintenant publier ses avis publics sur son site Internet;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 15 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été présenté à la séance ordinaire du 15 octobre 2018 ;

Il est proposé par le conseiller David Lisbona
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

ARTICLE 1: Tous les avis publics de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac sont publiés uniquement sur le site Internet de la Municipalité;

ARTICLE 2 : Le mode de publication prévu au présent règlement a préséance sur celui qui est prescrit aux articles 431 à 433 du *Code municipal du Québec* ou par toute autre disposition d'une loi générale ou spéciale.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

2018-10-117

5.9 Programme de contribution pour la sécurité nautique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac et l'Association pour l'amélioration du Lac Manitou et ses environs (AALM) ont pris connaissance du guide du demandeur relativement aux règles et normes du programme de contribution pour la sécurité nautique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac et l'AALM désirent présenter une demande conjointe d'aide financière à Transports Canada relativement au programme de contribution pour la sécurité nautique;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Charette
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de contribution pour la sécurité nautique;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la demande d'aide financière du programme de contribution pour la sécurité nautique.

ADOPTÉE

2018-10-118 **5.10 Modification de la composition du comité des ressources humaines et des affaires juridiques**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de ramener le nombre de membres participants au comité des ressources humaines et des affaires juridiques à une composition semblable à celle des autres comités de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller André Parent
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le comité des ressources humaines et des affaires juridiques soit composé par les conseillers, messieurs Jean-Claude Béliveau et André Parent;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, et au besoin le consultant en ressources humaines, assistent aux réunions du comité pour fournir aux élus le soutien nécessaire pour la prise de décision.

ADOPTÉE

6. Urbanisme

6.1 Rapport du service de l'urbanisme identifiant les permis émis du mois de septembre 2018 - Dépôt

Le registre des permis du service d'urbanisme identifiant les permis en cours est déposé aux membres du conseil municipal.

7. Travaux publics

7.1 Rapport des travaux publics pour le mois de septembre 2018 - Dépôt

Le registre des Travaux publics effectués durant le mois de septembre 2018 est déposé aux membres du conseil municipal.

8. Incendie

2018-10-119 **8.1 Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2019 – Régie incendie des Monts**

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie des Monts a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2019 lors de son assemblée ordinaire d'administration du 4 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence;

Il est proposé par le conseiller Maxime Arcand
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2019 de la Régie incendie des Monts, pour un montant total de 1 941 779,40 \$.

ADOPTÉE

9. Environnement, Santé et Matières résiduelles

2018-10-120

9.1 Remboursement des frais relativement aux tests d'eau gérés par l'Association pour l'amélioration du lac Manitou (AALM)

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Association pour l'amélioration du lac Manitou » souhaite que la Municipalité s'implique financièrement relativement aux tests d'eau effectués annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont favorables à un soutien financier à cet effet;

Il est proposé par le conseiller David Lisbona
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac confirme le remboursement des factures associées aux tests d'eau du lac Manitou à la hauteur de 50 % des factures annuelles, et ce rétroactivement à 2017;

QUE le conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac confirme le montant de 440,12 \$, soit 50 % du montant de 880,24 \$ pour l'année 2017 et qu'il confirme environ ces mêmes sommes en 2018 ainsi que pour les années subséquentes.

ADOPTÉE

2018-10-121

9.2 Adoption du budget de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) pour l'année 2019

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des Trois-Lacs a adopté le 24 septembre 2018 ses prévisions budgétaires pour l'année 2019, lesquelles totalisent 2 274 058 \$;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires adoptées par la Régie intermunicipale des Trois-Lacs doivent être adoptées par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa juridiction.

Il est proposé par le conseiller Maxime Arcand
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2019 tel qu'adoptées par la Régie intermunicipale des Trois-Lacs le 24 septembre 2018 et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10. Varia

2018-10-122

10.1 Appui financier à différents organismes

CONSIDÉRANT QUE plusieurs organismes de bienfaisance ont demandé de les appuyer financièrement;

CONSIDÉRANT QUE les différentes demandes ont été déposées à l'ensemble des membres du conseil préalablement à cette assemblée publique;

Il est proposé par le conseiller David Lisbona
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac accorde un don de 200.00 \$ à l'organisme Centraide afin d'agir sur la pauvreté et l'exclusion;

QUE le conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac accorde un don de 200.00 \$ à la Fondation La traversée qui servira à financer et assurer le fonctionnement d'une maison de soins palliatifs qui accueillera les personnes en fin de vie des MRC Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut;

ADOPTÉE

11. Période de question et de commentaires d'ordre général

La parole est donnée aux citoyens.

2018-10-123

12. Fermeture de la séance à 19h51

Il est proposé par la conseillère Julia-Ann Wilkins
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE

M. Daniel Charette
Maire

Mme Josiane Alarie
Directrice générale et
secrétaire-trésorière